

donc à eux de se tenir en garde et de ne pas confier leur argent à des étrangers.

Nous regrettons de voir parfois annoncer semblables spéculations dans nos journaux Canadiens. Il ne se passe pas de mois que nous recevions la demande de publier de telles annonces dans la *Gazette des Campagnes*; le seul cas que nous faisons de ces demandes, quand nous les recevons, c'est de les mettre au feu, sans même prendre la peine de sortir de leur enveloppe les nombreux certificats et réclames qui les accompagnent.

*L'étoffe du "Pays".*—Nous voyons par le "Nor", que l'industrie domestique se développe de plus en plus dans le district dont St-Jéôme est le centre. Les cultivateurs du Nord, généralement, s'habillent, comme sous l'empereur Auguste, avec les tissus fabriqués par leurs femmes et leurs filles, et dont les matières premières, comme pour le paysan de Boileau, est fourni par leurs bœufs.

Chaque maison, dit le "Nord", possède pour ainsi dire, sa petite filature, et chaque femme, chaque fille rivalise de zèle et d'adresse pour revêtir la famille de ces belles étoffes qui sont si durables, si propres et parfois d'un fini qui étouffe l'étranger.

Notre confrère attribue en partie ce mouvement, à St-Jérome et dans les cantons du Nord, à l'influence du curé Labelle.

"On savait, dit-il, que rien ne faisait plus de plaisir à M. le curé que de voir des hommes et des femmes habillés du produit de la laine de nos moutons. Il avait dit au prince qu'il aimait mieux ces vêtements que des robes de soie couvertes de diamants, parce que ces produits de notre industrie domestique sont un témoignage de la sagesse, de l'intelligence et de l'économie de la femme canadienne, qui reprendit sur tous les membres de la famille. A son avis, c'était un signe d'aïeance et même de richesse.

"Ainsi, lors de sa visite en décembre dernier, dans chaque maison de la campagne, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, chacun se faisait honneur de porter nos belles et bonnes étoffes canadiennes. C'est un progrès et une économie qu'on ne saurait trop louer."

### RECETTES.

#### Moyen simple et sûr pour empêcher les chiens de tuer les poules

Le jeune chien amlt volontiers les poules. Remarquez que tout d'abord il les fixe, tombe en arrêt, puis s'avançant tout doucement il s'étance d'un seul bond, court après elles, et les met en fuite. Petit à petit il prend plus de familiarité avec la poule, se plat à la mordiller et à la déplumer.

Mais nous voici au dernier acte de la comédie et au commencement du drame sérieux : une fois le jeu fini il la tue. Ne le surprenez pas et ne le corrigez pas à temps dans ces manœuvres qui, guidées par la malice, vont par gradation ; ce vice pardonnable, qui met souvent le pauvre chasseur dans un véritable embarras, ne lui laissera que l'alternative de se priver d'un chien sur lequel il avait fondé de grandes espérances ou de l'accoupler à un autre chien.

Pour parer à ce défaut et pour que le chasseur ne perde pas son jeune élève, il a un moyen aussi simple que sûr qui laisse de côté les corrections et même les coups les plus violents qui n'aboutissent à rien et répugnent toujours à l'humanité.

Quand vous prenez le coupable en flagrant délit, vous le conduisez au lion où il doit subir la peine de son forfait. Avec une forte corde vous liez le chien en tout sens de manière qu'il ne puisse opposer de résistance avec ses jambes de devant au châtiement qui l'attend, et qu'il doit irrévocablement subir. Vous prenez la poule et la liez dans toute sa longueur à un petit morceau de bois ; puis vous mettez le morceau de bois même dans la bouche du chien, de manière qu'il ne puisse mouder la poule ; ensuite avec une ficelle vous l'assurez au cou du délinquant.

Une fois ce bâillon dans la bouche, vous laissez le coupable pendant quelque temps dans cette pénible position, et cela le temps voulu, selon son bon ou mauvais caractère.

Dans cette posture, le volk forcé de considérer le corps du délit et de méditer sur son crime, ce qui l'obligera plus tard à se rappeler de mieux apprécier quel genre de gibier il doit chasser. Le chien a naturellement l'instinct du lion et de plus est bon observateur, aussi cette éloquente leçon ne sortira ja-

mais plus de sa mémoire. Une fois le remède appliqué il fera les poules comme le diable fait l'eau bénite. De nombreux résultats ont été obtenus par ce moyen.—UN VIEUX CHASSEUR.—*(Moniteur de la chasse et des tira.)*

#### Fièvre des boues chez le cheval.

Pour empêcher les chevaux de contracter ce que l'on appelle la fièvre des boues il suffit, par les temps boueux, de passer de l'huile sur le ventre et sur les jambes de l'animal, puis de l'éponger au retour. Il ne faut pas le brosser, attendu que la fièvre est produite par l'irritation causée par la résistance qu'offre à la brosse les particules de boue sèche.—*Moniteur du Commerce.*



### AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES soumissions cachetées adressées au sousigné et en-dossées "Sousmission pour poteaux de Télégraphie", seront reçues à ce Bureau, jusqu'à Lundi le 5me jour de Février prochain, pour la livraison de 2500 poteaux de télégraphie en plus. Ces poteaux devront être en cèdre, sans écorce, et avoir les dimensions suivantes, savoir: 20 pieds de longueur et pas moins de 6 pouces de diamètre à 5 pieds de la base.

Ils devront être livrés le ou avant le 15me jour de Mai 1883, en quantité de 100, de 3 milles en 3 illes, et placés sur le rivage au-dessus du point de l'eau haut, entre la Pointe des Monts et la Rivière de la Pentecôte, P. Q.

On devra envoyer avec la soumission, un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque de Banque, accepté, demeurera consigné si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur la demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics }  
Ottawa, 18 janvier 1883. }

1er février 1883.

### MOULINS A VENDRE.

UN SUPERBE MOULIN A FARINE avec trois moulages, Smutt, grand blut-au en soie, et moulage à rébler l'orge. AUSAI un moulin à carder avec Poulon, teinturerie, deux presses avec poêle, plaques, cartes à presser &c., &c., le tout en parfait ordre, et situé qu'à quinze arpents de l'Eglise et de la station de St-Paschal, comté de Kamouraska. De plus, une paire de machines à carder, presque neuves.

S'adresser à

D. HATTON

Sur les lieux.

1er février 1883.

### A VENDRE

UNE des plus belles propriétés à Ste-Anne de la Pocatière, située à un mille de l'église et du Collège, contenant six arpents de front sur un demi arpent de profondeur, suivant titre seigneurial.—S'adresser sur les lieux à

J. BTE OUELLET.

8 février 1883.